

Direction de la Recherche, de la Valorisation et des Études doctorales (DIRVED)

2 rue de Lille – 75007, Paris

Affaire suivie par Marine Roy

☎ : 01 81 70 10 19

✉ : [projets-dirved@inalco.fr](mailto:projets-dirved@inalco.fr)

# Appel à projets interne en innovation pédagogique numérique AHFLO' 2024-2025

Accompagnement de l'hybridation des formations en langues et  
civilisations orientales

## Introduction

L'Inalco lance un cinquième appel à projets interne en pédagogie numérique dans le cadre du dispositif AHFLO' (Accompagnement de l'hybridation des formations en langues et civilisations orientales).

L'objectif de cet appel est de soutenir les enseignants dans la réalisation de tout projet visant au développement des enseignements hybrides et à distance. Les modalités du « Référentiel d'équivalences horaires » faisant actuellement l'objet d'une refonte, elles vous sont transmises à titre indicatif (annexe 1). En effet, après trois années, le financement « Hybridation » du MESRI a dû être arrêté.

**Tout projet s'organisant sous forme d'enseignement à distance, avec ou sans financement, nécessitant ou non l'accompagnement par la cellule « Appui à l'enseignement numérique », doit passer par l'appel à projets AHFLO'.**

## Contexte

La pédagogie numérique est un des axes stratégiques de l'Inalco.

Elle a pour but de :

- Toucher de nouveaux publics par l'ouverture d'enseignements à distance (EAD) ;
- Inciter à l'innovation pédagogique via le numérique pour répondre aux besoins spécifiques du public étudiant en formation initiale et continue ;

- Promouvoir et développer les formations en langues « à petits effectifs » ;
- Consolider l'ensemble des formations de l'établissement ;
- Développer l'enseignement sur les enjeux relatifs à la transition écologique et au développement soutenable dans les aires de spécialisation de l'Inalco.

## Projets attendus

**1.** Projets d'équipe qui visent, à terme, l'ouverture ou le passage en distanciel de formations diplômantes complètes (diplôme d'établissement, licence, master)

Il existe trois modalités selon les besoins et les publics potentiels.

La modalité **comodale (catégories d'hybridation 2 et 4, voir les annexes)** consiste à donner la possibilité de suivre à distance (synchrone ou asynchrone) les cours en présentiel existants. Il n'y a donc aucune création, ni de nouveau cours, ni de groupe supplémentaire. Les étudiants n'ont aucun frais d'inscription spécifique EAD et sont libres de changer de mode de suivi, présentiel ou distanciel, en cours de semestre. Cette modalité flexible permet notamment aux langues à petits effectifs de toucher de nouveaux publics sans contrainte sur le nombre d'inscrits, ni besoin de moyens supplémentaires pour le fonctionnement. Le dispositif AHFLO' aide à créer des ressources numériques nécessaires pour permettre aux étudiants de suivre correctement à distance ces cours existants.

La modalité **bimodale (catégorie d'hybridation 5)** consiste à créer un ou des groupes dédiés à l'enseignement à distance d'un cours déjà existant. Les cours des groupes à distance sont alors considérés comme des cours indépendants (avec des codes différents de ceux en présentiel) et le passage des étudiants entre les deux modes de suivi est impossible en cours de semestre. Cette modalité permet de laisser aux étudiants le choix sur la manière de suivre l'enseignement. Il est toutefois nécessaire d'évaluer l'impact financier dans le cas impliquant la création d'un ou de groupes supplémentaires.

La dernière, **modalité entièrement distancielle**, concerne une formation ouverte uniquement en distanciel, par transformation d'une formation présentielle existante ou par création, après examen et validation.

**2.** Projets individuels s'inscrivant dans une démarche modulaire (l'hybridation cohérente de quelques EC au sein d'un diplôme)

**3.** Tout autre projet s'inscrivant dans le cadre de l'innovation en pédagogie numérique, notamment sur les langues peu dotées et les enjeux relatifs à la transition écologique et au développement soutenable dans les aires de spécialisation de l'Inalco

### **Attention :**

Aucune création nette n'étant actuellement envisageable, **toute création d'un nouveau cours** doit être compensée par la suppression d'un autre cours représentant un volume horaire équivalent, sous réserve de **validation en CFVE en amont**.

La création d'**une nouvelle formation à distance** n'est envisageable que par transformation complète d'une formation en présentiel existante, ou si elle peut assurer une autonomie financière pour son fonctionnement (coûts d'enseignement inférieurs à 40% des recettes

constituées des frais d'inscription des étudiants) sous réserve de **validation en CFVE en amont**.

Les projets d'hybridation de cours existants (en modalité bimodale ou comodale) ou de transformation de cours existants en formation entièrement à distance peuvent être déposés directement lors de la présente campagne AHFLO'.

### **Constitution du dossier de candidature**

Les collègues sont invités à remplir le « Formulaire de candidature » (annexe 2) en précisant :

- Le titre du projet,
- Le porteur du projet et, le cas échéant, les membres de l'équipe pédagogique,
- Le département ou la filière concernés,
- L'intitulé du/des diplômes concernés,
- Les intitulés, le nombre de crédits ECTS et le nombre d'heures des UE concernées,
- La catégorie d'hybridation selon le « Référentiel d'équivalences horaires », prévue pour chaque EC impliqué dans le projet :
  - 1) présentiel enrichi
  - 2) présentiel enrichi diffusé en direct en visioconférence
  - 3) cours panaché
  - 4) enseignement comodal
  - 5) enseignement bimodal
  - 6) MOOC et SPOC
  - 7) hors catégorie (par ex. sous-titrage des projets existants)
- La présentation du projet (une **demi-page** maximum)
- Un calendrier prévisionnel (notamment la date souhaitée d'ouverture de l'enseignement au public)
- Les moyens techniques spécifiques à prévoir auprès de l'unité TICE-DSIRN (tournages studio, postproduction vidéo, etc.) ou tout autre besoin que vous pourriez d'ores et déjà prévoir.

Dans le cas de la création d'une **formation bimodale**, est demandé, en plus du formulaire ci-dessus, le document précisant les points suivants :

- 1) maquette de la formation en présentiel déjà existante qui sera proposée à distance ;
- 2) possibilité de recourir à des budgets existants (transformation en distanciel de groupes existants en présentiel, ou mutualisation de groupes en distanciel avec des groupes existants en présentiel)
- 3) nombre prévisionnel d'inscrits (hypothèse prudente)

### **Attention :**

Pour les **nouveaux projets de catégorie 2, 3, 4 et 5**, les dossiers comprennent obligatoirement un **avis motivé** du conseil de département/filière ou de la Commission des transversaux ou de la Commission Formation Master.

Veuillez anticiper l'obtention de cet avis avant le dépôt du dossier.

## Modalités de sélection

Les dossiers de candidature seront instruits par la « Commission pour la pédagogie numérique » (CPN) dont la composition est précisée dans le « Référentiel d'équivalences horaires », en collaboration avec la DIS et le SEFOR.

Les critères de sélection sont les suivants : l'intérêt du projet pour l'établissement, sa cohérence avec l'offre de formation existante au sein des départements ou des filières, la catégorie de l'hybridation, le calendrier et les moyens d'accompagnement disponibles au niveau de l'unité TICE-DSIRN (cellule « Appui à l'enseignement numérique et cellule production multimédia ») et le budget disponible.

Le résultat du classement établi par la CPN sera validé en CFVE.

## Suivi des projets et rétribution

Les équipes dont les projets ont été retenus par la CPN bénéficieront d'un appui de l'unité TICE-DSIRN pour le montage de ressources numériques, en fonction de leur autonomie et des besoins identifiés.

Les projets bénéficieront d'un soutien financier selon le « Référentiel d'équivalences horaires » pour ce qui concerne la réalisation des ressources numériques et le suivi d'étudiants à distance.

Si le projet nécessite des prestations externes (graphistes, artistes, etc.), une aide financière pourra être proposée.

## Calendrier

Date limite pour l'envoi du dossier : **jeudi 7 novembre 2024**  
Réponse d'acceptation : **lundi 25 novembre 2024**

**Annexe 1** : Référentiel d'équivalences horaires et nouveau référentiel provisoire (version juin 2024)

**Annexe 2** : Formulaire de candidature à envoyer à la Direction de la Recherche, de la Valorisation et des Études doctorales (DIRVED) [projets-dirved@inalco.fr](mailto:projets-dirved@inalco.fr) au plus tard **le jeudi 7 novembre 2024**.

Pour toute question, merci de contacter [projets-dirved@inalco.fr](mailto:projets-dirved@inalco.fr)

Informations générales sur le projet **AHFLO'** :  
<http://www.inalco.fr/formations/formation-distance/projet-ahflo>